

Projet Agriculture Vivrière Abidjan Lagunes « AVAL »



APPEL D'OFFRES N°001-AVSF-CI PROJET AVAL UE -06-2026 INSTALLATION D'UNE CHAMBRE FROIDE POSITIVE DE 20 m³ ALIMENTEE A L'ENERGIE SOLAIRE (100% SOLAIRE)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet AVAL, financé par l'Union européenne, AVSF Côte d'Ivoire lance le présent appel d'offres en vue de la sélection d'un prestataire qualifié pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chambre froide positive de 20 m³ alimentée à 100 % par énergie solaire. Ce projet d'installation d'une chambre froide alimenté à 100% par l'énergie solaire se situera à **Abidjan sur la Y4 au quartier « ANGRE-GESTOCI »**.

L'objectif est de disposer d'une installation fiable permettant la conservation de produits agricoles dans des conditions optimales de température, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

AVSF, dans le cadre de cet appel d'offre, sollicite des offres de **sociétés qualifiées** et accordera une attention particulière au rapport qualité /prix /délai.

1. Allotissement :

Le marché est structuré en lot unique :

Installation complète d'une chambre froide solaire comprenant :

- l'étude et le dimensionnement technique ;
- la fourniture des équipements solaires ;
- la fourniture et l'intégration de la chambre froide positive (20 m³) ;
- l'installation complète, la mise en service et les tests ;
- une formation minimale des utilisateurs ;
- la garantie et le service après-vente.

2. Conditions de participation :

La participation à la concurrence à égalité de conditions à la liste des sociétés identifiées de cet appel d'offres restreint et régulièrement installées en Côte d'Ivoire spécialisées dans les installations solaires et les chambres froides ou ayant déjà réalisé un marché similaire.

3. Date limite de dépôt des offres

Les offres rédigées en français devront être déposées sous plis fermés au bureau AVSF.

Votre offre comprendra les propositions techniques (caractéristiques) et financières, placées sous plis fermés contenant de façon séparée dans une grande enveloppe soumissionnée et devra nous parvenir au plus tard le **17 juillet 2026 à 16 h00min** date limite de dépôt au département logistique à l'adresse suivante :

Bureau AVSF
Riviera Bonoumin,
Carrefour Eglise REVEIL Villa N°69
Abidjan Côte d'Ivoire
00 225 07 11 34 04 83 /07 09 72 43 53

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

4. Délai d'exécution

Compte tenu du caractère urgent du besoin, cet appel d'offres restreint s'adresse aux entreprises capables d'effectuer cette prestation **dans le délai maximum d'exécution de 15 jours calendaires** à compter de la date de signature du contrat et / ou du bon de commande.

5. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu à huis clos entre les membres du comité de sélection au bureau AVSF CI

6. Validité des offres

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

7. Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents cités ci-dessous

- a. Une présentation de son entreprise ;
- b. Une liste de projets similaires exécutés ;
- c. Une offre technique / marques du matériel ; fiches techniques et détails des travaux ;
- d. Une offre financière : un devis détails avec les prix hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) ;
- e. Le planning précis des travaux ;
- f. Les conditions de garantie des équipements (durée et service après-vente) ;
- g. Déclaration d'intégrité.

AVSF attend du soumissionnaire identifié qu'il examine tous les modèles, spécifications du matériel et des exigences contenus dans le cahier de charge joint à l'appel d'offres.

Aussi, AVSF attend du soumissionnaire identifié qu'il examine toutes les instructions et conditions, contenues dans le document du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences des documents d'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

8. Éclaircissements apportés aux documents de l'Appel d'offres

Le soumissionnaire identifié désirant obtenir des éclaircissements sur les documents pourra adresser sa requête par écrit ou par courriel au staff d'AVSF r.koffi@avsf.org et g.soro@avsf.org qui répondra de la même manière, avant la date limite du dépôt des offres, à toute demande. Des copies de la réponse au candidat y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine, seront adressées à tous les candidates et à tous les candidats qui auront acquis les documents de l'appel d'offre. La date limite des demandes d'éclaircissements est fixée au **15 juillet 2026**, soit **deux (02) jours** avant la date limite (**17 juillet 2026**) de dépôt des offres, passé ce délai aucune demande ne sera recevable.

9. Présentation des offres

Les offres seront présentées dans une grande enveloppe contenant trois sous-enveloppes :

- a) une sous-enveloppe nommée « pièces administratives » qui doit contenir les pièces Administratives exigées tel que stipulé ;
- b) une sous-enveloppe nommée « offre technique » comportant tous les éléments y afférents tel que stipulé à dans le cahier de charge joint à l'appel d'offres ;
- c) une autre sous-enveloppe nommée « offre financière » prenant en compte l'aspect financier (Cf à l'article 18)

Les trois sous-enveloppes doivent être mises à l'intérieure d'une grande enveloppe fermée portant la mention : **AVSF-CI/AGRISUD-PPI/UE/N°001-Juin 2026- Chambre froide à l'énergie solaire**

Toutes les pages de l'offre seront paraphées par le ou les signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataire(s) de l'offre.

10. Critères d'évaluations et de qualifications

- l'évaluation préliminaire (10 points) sur l'expérience de vie de la structure et domaine

- Évalue la conformité du dossier de soumission : documents requis fournis, lisibilité, respect des formats et délais **(5 points)**.
- Années d'expérience : Plus le fournisseur a plus d'années dans le domaine, mieux, références similaires :
- Fournitures similaires à d'autres organisations ou projets (attestation de bonne exécution, octroi d'un marché ou facture de l'un de ses marchés, Respect des exigences administratives **(5 points)**)

- L'évaluation des offres techniques (70 points)

Ce critère vise à s'assurer que la chambre froide et le système solaire pour l'alimenter à 100% proposés, répondent aux **exigences techniques minimales** définies dans le cahier joint.

- Spécifications techniques et normes **(20 points)** ;
 - ✓ Isolation, Enveloppe et Normes Sanitaires **(10 points)** ;
 - ✓ Dimensionnement Frigorifique et Tropicalisation **(10 points)**.
- Calibrage de l'énergie solaire **(20 points)** ;
 - ✓ Bilan de Puissance Estimée (Dimensionnement du Système) **(10 points)** ;
 - ✓ Dimensionnement de la Centrale Solaire **(5 points)** ;
 - ✓ Système de Condensateurs et Compensation de Puissance **(5 points)**.
- Techniques générales **(30 points)** ;
 - ✓ Chambre froide positive **(10 points)** ;
 - ✓ Système solaire photovoltaïque autonome **(10 points)** ;
 - ✓ Normes exigées **(10 points)**.
- Disponibilité des pièces de rechange et services après-vente **(20 points)** ;
 - ✓ Faciliter d'accès aux pièces pour maintenance ou remplacement et possibilité de réparations, réclamations ou assistance technique **(5 points)** ;
 - ✓ Service après-vente et pièces de rechange. Ce critère évalue la qualité de l'accompagnement après la livraison **(5 points)** ;
 - ✓ Garantie proposée : Durée et couverture de la garantie fournie par le fournisseur **(10 points)**.
- **L'expérience et référence du fournisseur (10 points)**
 - ✓ Années d'expérience : Plus le fournisseur a plus d'années dans le domaine, mieux, références similaires **(5 points)**
 - ✓ Fournitures similaires à d'autres organisations ou projets (attestation de bonne exécution, octroi d'un marché ou facture de l'un de ses marchés, Respect des exigences administratives **(5 points)**
- **Le respect des exigences administratives (10 points)**
- **L'engagement environnementaux/responsabilité (10 points)**
- **L'évaluation financière** (prix proposé/ compétitivité, délai de livraison, service après-vente et pièces de rechange) **(100 points)**

Ce critère analyse la **rentabilité de l'offre**, tout en restant dans le cadre d'un bon rapport qualité-prix.

B – Notation de l'offre financière sur 100 points

$N_i = 100 * S_o / S_i$ (Note attribuée & Offre financière

100, correspondant à la note attribuée à l'offre financière la plus basse

N_i = note attribuée

S_o = le montant de l'offre financière la plus basse

S_i = note financière la plus basse

S_i = le montant de l'offre financière évaluée.

○ Evaluation préliminaire

Elle consiste à vérifier si le soumissionnaire a fourni les pièces administratives exigées.

Seules les offres ayant fourni lesdites pièces sont acceptables. Ainsi, le Comité de sélection écartera toute Offre dont elle déterminera qu'elle n'est pas conforme.

○ **Evaluation financière**

La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des offres financières.

Toutes les offres financières des soumissionnaires ayant respecté les spécifications techniques seront évaluées.

Cette évaluation s'effectuera sur la base des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (les soumissionnaires doivent respecter les modèles de formulaires de bordereau et de devis présentés dans le dossier). En cas d'erreur sur un prix unitaire, le montant écrit en lettres dans le Bordereau des Prix Unitaires fera foi.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées comme suit. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le prestataire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée. S'il y a contradiction entre les lettres et les chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra

○ **Critères d'évaluation**

Les offres seront évaluées par lot sur la base de l'ensemble des exigences du marché, notamment

1. la fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des institutions officielles.
2. la fourniture des pièces exigées pour l'offre technique (éléments de l'offre technique) et la Qualité de l'offre technique demandées (Cf le cahier de charge joint).
3. le niveau de l'offre financière
 - L'offre avec un prix raisonnable parmi les offres répondant aux descriptions techniques tout en respectant le rapport qualité/prix ;
 - Le bien proposé sera examiné au regard de l'exhaustivité et la conformité de l'offre, du prix par rapport aux spécifications ;
 - Délai de livraison le plus court et le plus réaliste (1 semaine après la signature du contrat.

11. Attribution du marché

AVSF attribuera le marché au candidat retenu, dont il aura déterminé que l'offre est substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offre et qu'elle est la plus avantageuse.

12. Notification de l'attribution du marché

Avant que n'expire le délai de validité des offres, AVSF notifiera au soumissionnaire sélectionné, par écrit, que son offre a été acceptée.

13. Délai d'exécution et disponibilité

L'attributaire devra prendre les dispositions pour livrer les équipements demandés tels que stipulé dans le DAO ou dans les délais contractuels.

Un retard non excusé de l'attributaire dans l'exécution des prestations l'exposera à l'une ou à toutes les sanctions ci-après :

- imposition de pénalités ;
- résiliation du marché pour carence à l'exécuter.

14. : Durée de la prestation

Le délai de livraison doit être indiqué dans l'offre du prestataire.

Cet appel d'offres ne constitue en aucun cas une demande de contracter avec votre entreprise.

AVSF CI se donne le droit de ne donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres en fonction des contraintes qui seront les siennes.

15. Prix de l'offre

Le Soumissionnaire indiquera sur le Bordereau des prix appropriés, joint au présent dossier, les prix unitaires et le prix total de l'offre des prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent appel d'offres.

Les prix seront libellés en francs CFA pour tous les lots, objets du présent appel d'offres.

Les prix offerts par les candidats doivent être **exprimés hors TVA et TTC**

Ils seront fixes et valables pour toutes les commandes du marché.

Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera considérée comme une offre ne satisfaisant pas aux conditions d'appel d'offres et sera écartée. Ils seront en outre établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par AVSF.

16. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué à 70% à la commande et 30% après installation complète et à la fourniture de la facture et du bordereau de réception.

En cas d'inexécution totale par le prestataire de ses obligations contractuelles, AVSF se réserve le droit de retenir tout ou une partie des sommes dues pour la période considérée, au titre de ce manquement.

17. Impôts, droits et taxes

Le prestataire garantit que le marché sera exempt de la TVA sur présentation de la fiche d'exonération de TVA par AVSF-CI.

18. Le canevas de réponse à la demande de cotation

Le dossier de soumission devra contenir les informations suivantes :

A. Dossiers administratifs

- La lettre de soumission (signée et cachetée) Cf Annexe 1/ Modèle de lettre de soumission
- Une copie de la Déclaration fiscale d'existence
- Une copie du registre de commerce
- Une copie récente de votre attestation de régularité fiscale
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- 2 différentes attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrats, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive de marchés d'acquisition datant des 2 dernières années.
- Une Copie de la déclaration d'intégrité (Voir Annexe 3) signée et cachetée
- Une Copie du formulaire d'information LAB-Criblage signée et cachetée (Formulaire d'informations à remplir dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme)

NB Le fichier Excel est joint au mail

C - Bordereau **Descriptif Quantitatif (BDQ) / Offre Financière**

Section 1 : Cadre du bordereau des prix unitaires

Le Bordereau des prix est la pièce dans laquelle sont définis les prix unitaires applicables aux quantités indiquées dans le devis quantitatif estimatif **par lot**.

Nom du soumissionnaire :

N° DE PRIX	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE	
			CHIFFRES	LETTRES
1-		U		

Section 2 : Cadre du Devis quantitatif et estimatif des prix.

(Format ci-dessous à respecter strictement par chaque candidat pour présenter son offre)

Le Devis quantitatif est la pièce contractuelle contenant les quantités des articles auxquelles sont appliqués les prix unitaires du bordereau des prix

N° DE PRIX	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN FCFA		MONTANT En FCFA
			CHIFFRES	LETTRES	
1-					
TOTAL HORS TAXES					
TVA					
TOUTES TAXES COMPRISES					

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de (en lettres)
..... (montant en chiffres) en hors taxe à la valeur ajoutée (HTVA) au montant de
..... (en lettres)
..... (montant en chiffres).

Fait à _____, le _____ (Nom, signature et cachet de la structure)

Votre proposition financière doit être faite pour la livraison de l'équipement au bureau d'AVSF -CI à Abidjan
Dossier d'Appel d'Offre - Référence *AVSF-CI/AGRISUD-PPI /Projet AVAL-UE /N°001-Avril 2025*

Validité :

Délai de livraison :

GARANTIE :

Mode de paiement

NB : Une demande d'exonération sera faite au bailleur UE et à l'administration fiscale pour le paiement en HT

Dossier d'Appel d'Offres relatif à l'installation de chambre froide positive à l'énergie solaire AVSF-CI

Annexe 1 : Modèle de lettre de soumission

(A recopier sur papier à entête de la Société du soumissionnaire pour soumettre l'offre)

Date :

A : AVSF- PROJET AVAL

Objet : Achat de..... (recopier intitulé de l'appel d'offre)

Messieurs,

Après avoir pris connaissance des pièces du Dossier d'Appel d'Offres N°
relatif à la livraison de, nous soussignés, Nom & Prénoms : Qualité :
..... agissant au nom de offrons de fournir la
prestation pour la somme de...HTVA (prix total de l'offre en chiffres (.....) et
lettres

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de XXX jours (durée de
validité de l'offre) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. L'offre continuera à
nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un bon de commande, une lettre de commande ou un marché en bonne et due
forme soit préparé et signé, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite dans votre
notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Nous déclarons en outre sur l'honneur que (Nom de la Société) n'est pas en état de faillite ou
de liquidation judiciaire et qu'aucun des gérants ou administrateurs de la société ne tombe
sous le coup de condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi.
Nous acceptons que les sommes qui nous seront dues en exécution du présent marché nous
soient payées en francs CFA soit par chèque, soit par virement au compte n°
ouvert dans les livres de Banque au nom de
.....

Il est entendu que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre la moins disante ni aucune des offres
que vous recevrez.

Fait à Abidjan le.....

Titre ou fonction
Nom et prénoms

Dûment autorisé à signer une soumission pour et au nom de.....

Annexe 2

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de la proposition :

(l' « **installation de chambre froide positive à l'énergie solaire du projet AVAL** »)

A : AGRONOMES ET VETERINAIRES SANS FRONTIERES (« **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la commission UE ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à leurs propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre la commission UE et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association ou entreprise et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux Articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹ ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux Articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par la commission UE ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>² ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association ou entreprise et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la commission UE et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la commission UE et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par la commission UE

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par la commission UE.

contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera la commission UE tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein d'un des Etats du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans un des Etats du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact

environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons la commission UE à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la commission UE

Nom :

En tant que :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

Signature :

En date

INFORMATIONS A FOURNIR

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à laquelle elle est soumise, AVSF est tenue de vérifier que la personne physique ou morale avec laquelle elle va entrer en relation contractuelle n'est pas présente dans une des listes de sanction de l'ONU, de l'Union européenne et de la France a minima et d'éventuelles autres listes selon les exigences de ses bailleurs de fonds. Pour ce faire, des informations personnelles sont collectées (voir formulaire ci-dessous), elles seront conservées 15 années à partir de la date de fin du contrat et remises uniquement à une personne habilitée au criblage et à un auditeur en cas de demande lors d'un contrôle.

Information du fournisseur	
Concernant la personne morale	
Nom juridique complet	
Acronyme	
Adresse complète	
Date de création	
Nationalité juridique	
Concernant le gérant	
Nom complet	
Adresse complète	
Date de naissance	
Nationalité	

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies ci-dessus sont exactes. Je m'engage également à signaler tout changement durant la relation contractuelle entre moi et AVSF.

Date, nom complet et signature du fournisseur

Grille d'évaluation technique de l'offre

N°	Critère	Sous-critère	Barème (points)
1	Conformité technique globale	Respect des spécifications techniques et normes <ul style="list-style-type: none"> ✓ Isolation, Enveloppe et Normes Sanitaires (10 points) ; ✓ Dimensionnement Frigorifique et Tropicalisation (10 points) 	20
		Respect du calibrage de l'énergie solaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan de Puissance Estimée (Dimensionnement du Système) (10 points) ; ✓ Dimensionnement de la Centrale Solaire (5 points) ; ✓ Système de Condensateurs et Compensation de Puissance (5 points). 	20
		Respect des techniques générales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre froide positive (10 points) ; ✓ Système solaire photovoltaïque autonome (10 points) ; ✓ Normes exigées (10 points). 	30
		Total Critère 1	70
2	Prix proposé (compétitivité)	Prix unitaire TTC	60
		Conditions de paiement	10
3	Délai de livraison	Rapidité et respect des délais proposés	10
4	Service après-vente (SAV) et pièces de rechange	Disponibilité des pièces de rechange et services après-vente <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accès aux pièces pour maintenance ou remplacement et possibilité de réparations, réclamations ou assistance technique (5 points) ; ✓ Service après-vente et pièces de rechange (5 points) ; ✓ Garantie proposée (10 points). 	20
5	Expérience et références du fournisseur	Expérience de vie de la structure et dans le domaine <ul style="list-style-type: none"> ✓ Années d'expérience : Plus le fournisseur a plus d'années dans le domaine, mieux, références similaires (5 points) ✓ Fournitures similaires à d'autres organisations ou projets (attestation de bonne exécution, octroi d'un marché ou facture de l'un de ses marchés, Respect des exigences administratives (5 points)) 	10
6	Respect des exigences administratives	Dossier complet et conforme	10
7	Engagements environnementaux/responsabilité	Engagement pour des pratiques durables	10
		Total Critère 2	130
TOTAL 1+2			200

Méthode de notation suggérée :

Seules les offres ayant au moins **160 points (soit 70%)** sont considérées comme **techniquement acceptables**.

L'offre techniquement acceptable avec le **meilleur score total** est retenue.

En cas d'égalité : priorité au **prix**, puis au **délai de livraison**.

NB : Le respect des spécifications techniques est important dans le sens où toute offre n'ayant pas rempli ce critère est susceptible d'élimination.

ANNEXE : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES BORDEREAUX DES PRIX

Après études et vérifications pour la fourniture et l'installation d'une chambre froide positive de 20 m³ et d'un système solaire photovoltaïque de 10 kWp pour la Boutique Paysanne d'Abidjan (Référence : AVSF/RCI/BPA/2026/CF-SOL-01). la construction de l'infrastructure frigorifique et la mise en place d'un stockage d'énergie de 48 kWh en batteries Lithium nécessitent ces recommandations suivantes :

I. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET NORMES (APPLICATION DU PROFIL 20 m³)

Sur la base des dimensions imposées de **4 m x 2m x 2,5m**, les critères d'évaluation pour la sélection de l'installateur final seront les suivants :

1. Isolation, Enveloppe et Normes Sanitaires

- **Panneaux sandwichs** : Épaisseur minimale de **80mm** en mousse rigide de polyuréthane (PUR) ou polyisocyanurate (PIR) injectée haute densité 40 kg/m³. Coefficient de transmission thermique requis : $U \leq 0,28$ m²
- **Sécurité sanitaire** : Finition intérieure en acier laqué blanc qualité alimentaire ou acier inoxydable. Pose obligatoire de plinthes à congé d'angle arrondies en PVC sanitaire à toutes les jonctions (murs/sol et murs/murs) conformément aux **normes HACCP**.
- **Accès** : Porte pivotante isotherme de 900 \ 2000 mm avec cordon chauffant périphérique, poignée de verrouillage intérieure luminescente (sécurité anti-enfermement)

• 2. Dimensionnement Frigorifique et Tropicalisation

- **Puissance frigorifique exigée** : **3KW** au point de fonctionnement : Température d'évaporation de 2 C° à 7C° / Température ambiante de **+43 C°** (Norme obligatoire de tropicalisation pour le climat d'Abidjan).
- **Technologie DC Solar (Option prioritaire)** : Recommander l'utilisation d'un groupe frigorifique fonctionnant directement en **courant Alternatif (AC)** ou via un compresseur à technologie **Inverter** pour réduire de 30% à 40% l'appel de courant au démarrage.

II. CALIBRAGE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le système doit alimenter la chambre froide (24h} /24) ainsi que l'éclairage intérieur et extérieur du magasin.

1. Bilan de Puissance Estimée (Pour Dimensionnement du Système)

Équipement	Puissance (W)	Heures / 24h	Énergie / jour (Wh)
Groupe froid (Régime cyclé 60%)	1 800 W (Élec)	14 h	25 200 Wh
Ventilateurs évaporateur	150 W	24 h	3 600 Wh
Éclairage intérieur magasin (LED)	120 W	8 h	960 Wh
Éclairage extérieur sécurité (LED)	80 W	12 h	960 Wh
TOTAL ESTIMÉ			30 720 Wh / jour

2. Dimensionnement de la Centrale Solaire

Pour assurer **30,7 kWh/jour** à Abidjan (Irradiation moyenne de 4,3kWh/m2/jour :

- **Champ photovoltaïque** : Minimum **9,5 kWp** de panneaux solaires monocristallins.
- **Stockage Batterie (Autonomie 24h minimum)** : Minimum **48 kWh** utiles.
- Choix technique obligatoire : **Batteries Lithium (LiFePO4)** en raison de leur tolérance aux températures élevées d'Abidjan et de leur durée de vie élevée (4000 cycles à 80% de décharge).
- **Onduleur / Chargeur** : Modèle robuste de **20kVA à 30kVA** (type Victron Energy, Fronius ou SMA) supportant les pics de courant.

3. Système de Condensateurs et Compensation de Puissance

- **Objectif** : Éliminer l'impact du courant de démarrage (I-Start) du compresseur frigorifique, qui peut atteindre 5 à 7 fois l'intensité nominale et mettre les onduleurs solaires en sécurité.
- **Solution technique requise** : L'installateur devra obligatoirement intégrer un **condensateur de démarrage à haute capacité** doublé d'un **système de démarrage progressif (Soft Starter)** sur le groupe de condensation, ou installer une batterie de condensateurs de compensation du facteur de puissance (Cos 0,93).

III- TECHNIQUES GÉNÉRALES

1- Chambre froide positive

Dimensions & Construction

Dimensions extérieures (L x l x H) **4,00 x 2,00 x 2,50 m**

Volume utile~**18 m³**

Panneaux sandwich **Polyuréthane 80 mm**

Revêtement **Tôle acier laqué blanc**

Plancher **Isolant antidérapant 100 mm**

Groupe frigorifique

Type : Monobloc plafonnier

Puissance frigorifique : 3,0 kW à +2°C

Plage de régulation : +2°C à +7°C

Fluide frigorigène : R449A / R134a

Alimentation : 230V / 50Hz TRI

Équipements complémentaires

- Porte 0,80 x 1,90 m isotherme avec fermeture à clé
- Éclairage LED étanche 12W 4000K avec détecteur de présence
- Enregistreur électronique programmable avec afficheur digital et alarmes température couplé au module GSM
- Système de dégivrage automatique par résistance électrique

2- Système solaire photovoltaïque autonome

Générateur photovoltaïque

Puissance crête : 5,0 kWc

Type modules : Monocristallin 600Wc

Nombre de modules : 27 unités

Structure : Alu anodisé sur dalle

Inclinaison / Orientation : 15° / Plein Sud

Stockage & Conversion

Technologie batterie LiFePO4

Capacité utile : 15 kWh

Tension système : 48 VDC

Onduleur hybride : 20 kVa - 48V/230V

Autonomie : 24h minimum

3- NORMES EXIGÉES

3.1- Chambre froide :

- NF EN 12830 : Enregistrement température HACCP classe 0.5
- NF EN 14509 : Panneaux sandwich PUR
- NF EN 13215 : Performances groupes frigorifiques
- NF EN 378-2 : Sécurité installations frigorifiques
- CE 1935/2004 : Contact alimentaire
- F-Gaz UE 517/2014 : Fluides frigorigènes GWP < 1500
- NF C 15-100 : Installations électriques

3.2 – Système photovoltaïque :

- NF EN 61215 : Modules photovoltaïques
- NF EN 62109-1/-2 : Sécurité onduleurs
- NF EN 62619 : Batteries lithium
- UTE C 15-712 : Installations PV
- IEC 62509 : Performance systèmes à batteries

IV- TABLEAUX DE CONFORMITÉ TECHNIQUE

1- Conformité - Chambre froide positive

1.1	Dimensions intérieures utiles	4,00 x 2,00 x 2,50 m (± 50 mm)
1.2	Épaisseur panneaux isothermes	80 mm minimum Polyuréthane
1.3	Coefficient d'isolation K	≤ 0,23 W/m².K
1.4	Plage de température de fonctionnement	+2°C à +7°C régulée
1.5	Puissance frigorifique nominale	3,0 kW à +2°C ambiance 32°C
1.6	Type de groupe frigorifique	Monobloc ou split system
1.7	Fluide frigorigène écologique	R449A, R452A ou R134a
1.8	Régulation électronique de température	Précision ± 0,5°C avec alarmes
1.9	Système de dégivrage automatique	Programmable par résistance
1.10	Plancher isolé antidérapant	Charge admissible 500 kg/m²

2- Conformité - Système solaire photovoltaïque

2.1	Puissance crête totale installée	5 000 Wc minimum
2.2	Technologie modules photovoltaïques	Monocristallin haut rendement

2.3	Garantie produit modules	12 ans minimum
2.4	Garantie performance linéaire	25 ans à 80% puissance nom.
2.5	Capacité de stockage batteries	15 kWh utiles minimum
2.6	Technologie de stockage	LiFePO4 (Lithium Fer Phosphate)
2.7	Durée de vie batteries	6000 cycles à 80% DOD
2.8	Puissance onduleur	20 KVA / 48 VDC
2.9	Autonomie sans ensoleillement	24 heures minimum
2.10	Monitoring à distance	Interface web/mobile 4G

Note : Tous les équipements proposés sont conformes aux normes CEI, NF C15-100, ISO 9001 et aux spécifications techniques du présent CCT. Les certificats de conformité et fiches techniques détaillées seront fournis lors de la remise de l'offre.

Garanties

- Garantie équipements chambre froide : 24 mois pièces et main d'œuvre
- Garantie modules photovoltaïques : 12 ans produit, 25 ans performance linéaire
- Garantie batteries LiFePO4 : 10 ans ou 6000 cycles
- Garantie onduleur : 5 ans constructeur